



Enjeux climatiques et environnementaux : mesures urgentes et renversement des paradigmes

Le rôle fondamental des institutions scientifiques et culturelles, entre pensée et responsabilité collective

Contexte

Ce document sur les enjeux climatiques et environnementaux s'inscrit dans un contexte mondial, national et local.

Au niveau mondial, en septembre 2015, après deux ans de négociations avec les gouvernements et la société civile, l'ONU édicte ses 17 objectifs du développement durable. Ces derniers donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous et toutes. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à l'éducation, aux inégalités, à la durabilité, au climat, à la dégradation de l'environnement. L'ambition est de parvenir à les atteindre d'ici 2030. (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>)

Au niveau national, en décembre 2015, la Suisse accepte l'Accord de Paris et par conséquent la trajectoire à suivre en matière de politique climatique. En juin 2016, l'Alliance climatique suisse, une coalition de 66 organisations non gouvernementales, présente pour la première fois un plan d'action global pour permettre à la Suisse de remplir ses engagements pour la protection de l'humanité (<http://www.alliance-climatique.ch/blog/masterplan-climat>). Puis, le 30 avril 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) publie une brochure intitulée « La politique climatique suisse – Mise en œuvre de l'Accord de Paris » qui donne une vue d'ensemble de la politique climatique de la Confédération. (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-70596.html>)

Au niveau cantonal, le Canton de Genève adopte un Plan climat cantonal (PCC) en 2 volets. Le premier volet, communiqué en novembre 2015, consiste en un état des lieux, des objectifs globaux et des axes stratégiques (<https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1/telecharger>). Le second volet, publié en novembre 2017, est un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques 2018-2022. (<https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-2/telecharger>)

Enfin au niveau local, le Conseil municipal de la Ville de Genève vote le 16 mai 2019 la résolution R-242 amendée « Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé! » (<https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/242-176e>), qui invite le Conseil administratif à étudier l'opportunité de déclarer rapidement l'urgence climatique ; d'examiner l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique, de réaliser un rapport sur les actions entreprises et devant être entreprises ces prochaines années, afin d'intensifier la contribution municipale à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences.

Le 26 juin 2019, le Conseil administratif décide en outre d'étendre l'interdiction de l'utilisation des produits plastiques à usage unique à l'ensemble des services municipaux et des institutions municipales dès le 1er janvier 2020, de mener des actions de sensibilisation auprès de la population et des collaborateurs-trice-s de la Ville et de mettre sur pied des projets pilotes pour réduire les déchets à la source. D'ici à 2021, la Ville de Genève s'est engagée à définir un plan climat détaillant des objectifs à court, moyen et long-terme permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2040.

Département de la culture et du sport (DCS)

Par le biais de sa politique de subventionnement, mais aussi parce qu'il dispose, avec ses musées et bibliothèques, d'institutions qui contribuent à nourrir la pensée collective, le Département de la culture et du sport a un rôle particulièrement important à jouer dans le cadre des démarches menées par la Ville de Genève pour sensibiliser la population aux menaces environnementales et atteindre des objectifs concrets et ambitieux à court, moyen et long terme.

Les musées et bibliothèques du DCS ont la particularité d'être des lieux publics dont la plus grande partie des prestations est gratuite, accessibles à tous et toutes, qui contribuent de manière informelle à l'éducation de leurs visiteur.euse.s en partageant, questionnant et confrontant les savoirs qu'ils produisent ou dont ils sont dépositaires comme témoins de l'activité humaine. En ce sens, ils sont des plateformes indispensables au débat démocratique. Exposer les problèmes de société au musée ou en traiter à la bibliothèque offre l'avantage de renouveler le regard que le public porte sur les événements et sur le monde; en particulier à l'ère des *fake news* et de la post-vérité, où la « réalité scientifique » elle-même est questionnée presque quotidiennement dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Ainsi, les institutions du DCS ont vocation à jouer un rôle croissant dans la compréhension et l'appréhension des enjeux environnementaux et climatiques auxquels nous sommes tous et toutes confronté-e-s.

Quant aux arts vivants : théâtre, danse, musique, arts plastiques, qui sous diverses formes interrogent notre manière d'être au monde, ils ont cette particularité de faire appel à notre intuition et notre imaginaire autant, sinon davantage qu'à notre rationalité. Ils induisent ainsi un nouveau rapport au monde et ouvrent des pistes que ni les messages politiques ni les messages scientifiques ne laissent entrevoir.

L'histoire montre qu'au cours des siècles les artistes ont souvent anticipé les crises et les mouvements sociaux et que, souvent aussi, à travers leur regard, ils y ont apporté des éléments de réponse. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, ils ont un rôle essentiel à jouer.

Mais chaque médaille a son revers, et les musées, comme les metteur.euse.s en scène, comédien.ne.s, danseur.seuse.s, musicien.nes, plasticien.ne.s, qui exposent, construisent, éclairent, installent, encadrent et font voyager leurs productions et créations, sont eux-mêmes des consommateurs d'énergie et de matières premières, et des générateurs de déchets. Même si à l'échelle des volumes globaux d'émissions cela peut être considéré comme mineur, chaque contribution compte pour diminuer les nuisances, et les acteurs et actrices de la culture veulent autant que possible se montrer exemplaires.

Dans ce contexte, le Département de la culture et du sport a jugé opportun d'entamer sans tarder une démarche en deux volets :

- Des mesures urgentes, qui pour certaines recoupent celles déjà adoptées par le Conseil administratif
- La mise sur pied d'un programme de réflexions et de débats pour un changement profond de paradigmes à plus long terme

1. Mesures urgentes

Le Département de la culture et du sport prend les mesures suivantes dans ses institutions et services :

- économies d'énergie
- politique d'achat durable
- réduction des déchets à la source et interdiction du plastique à usage unique
- application du principe des 3R (Réduire – Réutiliser – Recycler) et recours à l'économie circulaire
- limitation des déplacements pour les personnes et les matériaux
- compensation carbone des voyages
- préservation de la biodiversité dans les espaces publics
- recours à des produits alimentaires du terroir, si possible bio, dans les institutions et services
- publication d'un guide de l'organisation de manifestations écoresponsables
- réalisation d'un bilan environnemental des manifestations et expositions

En outre, le DCS va inciter toutes les institutions subventionnées à prendre les mesures citées ci-dessus. Ces dernières sont ajoutées aux critères d'octroi des subventions et aux conventions avec les subventionné.e.s dans un chapitre dédié spécifiquement au développement durable et à la protection de l'environnement. On peut d'ailleurs relever que plusieurs acteurs culturels dans le domaine des arts vivants se sont déjà mis au travail pour analyser leur pratique existante et identifier des mesures concrètes pour réduire substantiellement leur empreinte environnementale (par exemple le Théâtre du Poche, ou le projet de charte initié entre artistes indépendants, dont le dessinateur Tom Tirabosco, ou encore le chorégraphe Gilles Jobin). Le DCS encourage cette évolution et incite à coordonner les efforts, par exemple entre les institutions théâtrales de la Ville.

Les restaurants, cafés et boutiques situés dans les institutions et services du DCS doivent suivre ces mesures.

NB. Même si plusieurs de ces mesures sont déjà appliquées au sein des institutions et services du DCS (voir inventaire annexé), elles seront systématisées et développées prioritairement dans les mois à venir.

2. Renversement des paradigmes

Depuis plusieurs années déjà, le DCS soutient les projets culturels qui abordent des enjeux environnementaux.

Mais il doit aujourd'hui aller plus loin en s'appuyant sur les plateformes dont il dispose pour interroger le rapport de l'homme à son milieu, notamment au travers de ses pratiques culturelles et sociales. Plus largement, il doit contribuer au débat sociétal et scientifique en cours sur le modèle de société à imaginer pour amorcer le changement de paradigme indispensable au maintien de la vie sur terre.

Dans cette perspective, les institutions du DCS s'engagent à intensifier leurs actions en faveur d'une réflexion collective sur les réponses à apporter à la crise écologique actuelle.

Les plateformes les plus emblématiques dans ce contexte étant le Muséum d'histoire naturelle et les Conservatoire et jardin botaniques, qui depuis le 19^e siècle étudient et documentent le vivant et son évolution, c'est avec leurs propositions, détaillées en annexe, que le DCS entamera le volet 2 de son plan d'action dès le début 2020.

En résumé

Face aux graves conséquences du changement climatique sur l'environnement, la justice sociale, l'emploi, la santé et l'économie, la Ville de Genève s'engage à faire de l'enjeu climatique sa principale priorité dès aujourd'hui et pour les années à venir. Elle définit d'ici à 2021 un plan climat détaillant des objectifs à court, moyen et long-terme permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2040 incluant un calendrier détaillé.

Le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève s'inscrit pleinement dans cette démarche proactive et est déterminé à agir par le biais de la réalisation d'un plan d'action en deux volets, comprenant la mise en œuvre de mesures urgentes et le développement d'un programme de réflexion et de débats pour un changement profond de paradigme à plus long terme.